

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'accès aux activités de sécurité privée spécifiquement pour les manifestations ponctuelles sportives, récréatives, culturelles et économiques, dont le seuil d'admissibilité est supérieur à 1500 personnes.

Objectif :

L'agent de sécurité événementiel est chargé de la surveillance et du filtrage des établissements accueillant au minimum 1500 personnes dans le cadre de manifestations ponctuelles.

Public visé :

Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée pour des missions de nature événementielle.

Pré requis :

- Avoir une autorisation préalable du CNAPS pour entrer en formation ;
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante : lire, écrire, comprendre et parler correctement la langue française, savoir compter.

Validation :

- Examen composé de 2 épreuves :
- Q.C.M. administré à l'aide de boîtiers de vote électronique et constitué de 15 questions relatives au module « socle de base » et 15 questions relatives au module « événementiel ».
 - Epreuve pratique et individuelle relative au contexte professionnel événementiel.
 - Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique, par obtention du SST

Le certificat de qualification est délivré par la C.P.N.E.F.P., sur décision du jury d'examen composé de 3 personnes

Agrément de la CPNEFP

Agrément à venir, catalogue envoyé à l'impression avant la délivrance des agréments des centres – nous consulter !

Contenu pédagogique :

SOCLE DE BASE : 49 heures

Module 1 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE- 15heures

- Connaître le Livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application
- Connaître les dispositions utiles du Code pénal.
- Application de l'article 73 du Code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des Libertés Publiques
- Respecter la déontologie professionnelle.

Module 2 : GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES – 14 heures dont 7 heures de pratique

Module 3 : TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS- 20 heures

SPECIFICITE EVENEMENTIEL : 28 heures

Module 4 : GESTION DES RISQUES – 2 heures

- Connaître les risques majeurs
- Informations sur les habilitations électriques

Module 5 : ATTITUDE EN EVENEMENTIEL - 3 heures

- Connaissance des techniques d'information et de communication

Module 6 : COMPETENCES EN EVENEMENTIEL - 8 heures

- Préparation d'une mission

Module 7 : EVENEMENTIEL - 11 heures

- Gestion de l'événementiel
- Gestion des cas particuliers
- Les acteurs d'un événement
- Gestion des contrôles d'accès

Examen : 7 heures

Le



CECYS s'occupe
de vos
démarches avec
le CNAPS !

Moyens pédagogiques :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation imposé par la CPNEFP. Support de cours individuel.

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

04 jan au 01 fév
22 fév au 21 mars
29 mars au 26 avril
02 mai au 02 juin
06 juin au 04 juil
30 août au 27 sept
03 au 31 oct
09 nov au 08 déc



Autres Villes

Nous contacter



Durée :

12 jours – 84 heures examen compris



Nombre de stagiaires :

12 personnes maximum à l'examen.



Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92)



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975